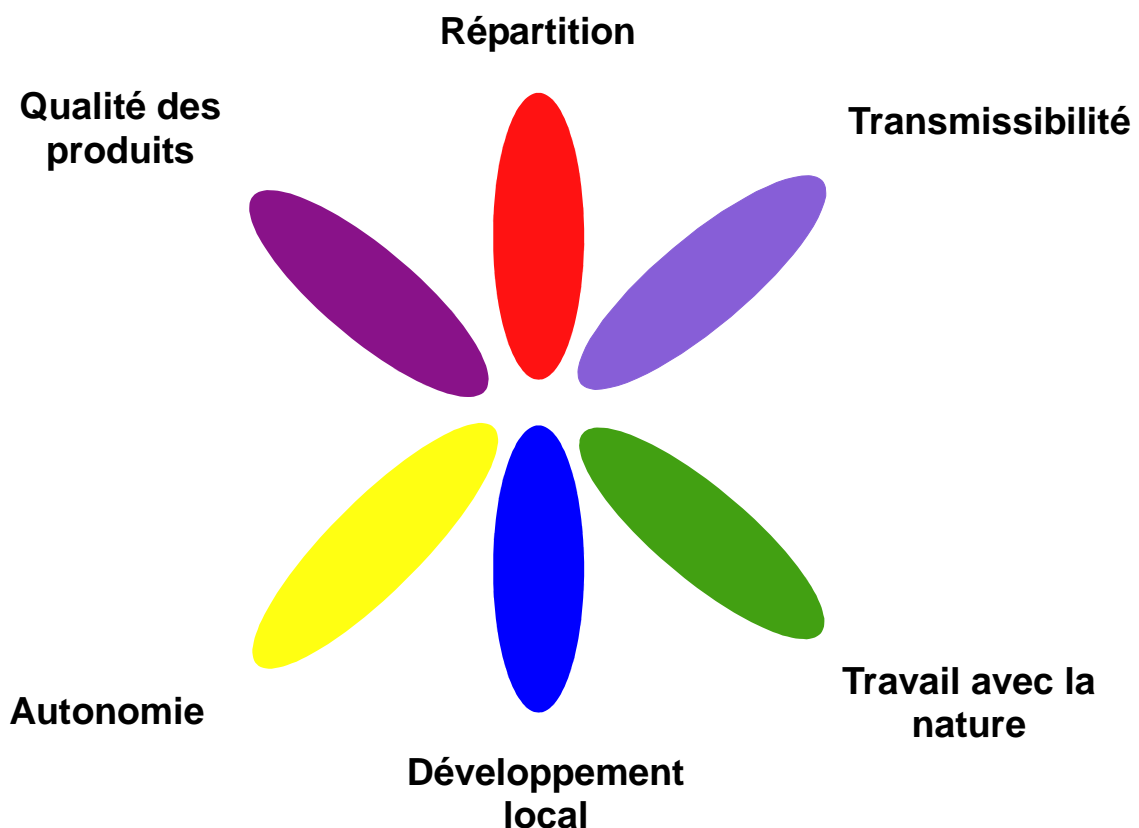


L'AGRICULTURE PAYSANNE

Une agriculture dans l'intérêt de la société

RESPECT DES HOMMES ET DE LA NATURE
EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE
ÉQUITÉ SOCIALE



L'Agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les autres citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié de tous.



Les 10 principes de l'Agriculture paysanne



1. Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.
2. Etre solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.
3. Respecter la nature : on n'hérite pas la terre de nos parents, on l'emprunte à ses enfants.
4. Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.
5. Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
6. Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.
7. Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles.
8. Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.
9. Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.
10. Toujours raisonner à long terme et de manière globale.

Pour inscrire l'agriculture dans le développement durable

LE TRAVAIL AVEC LA NATURE

- Afin de permettre aux générations futures de répondre à leurs propres besoins, la préservation des ressources naturelles est une priorité.
- La désintensification plutôt que l'extensification assurent préservation des ressources et maintien des actifs agricoles.

Une démarche à entreprendre par le paysan

- ☺ Privilégier les systèmes **utilisant les complémentarités** entre productions végétales et animales et **valorisant les ressources locales**
 - ⇒ Restitutions organiques (fumier) et valorisation des résidus de récolte
- ☺ **Faible consommation d'énergie**, d'intrants et d'eau
 - ⇒ Limiter les pesticides
- ☺ Choix de **techniques basées sur l'observation agronomique** et non sur l'utilisation de traitements systématiques
 - ⇒ Une bonne rotation des cultures pour maintenir la qualité agronomique des sols
 - ⇒ Fertilisation « équilibrée »
- ☺ **Valoriser les espaces naturels**
 - ⇒ Haies et arbustes pour la biodiversité
 - ⇒ Sols couverts en hiver pour limiter l'érosion

LA RÉPARTITION

- Il s'agit de répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au marché.
- Maîtrise des quantités produites, afin de maintenir un grand nombre de paysans et de garantir des prix.

Une démarche à entreprendre par le paysan

- ☺ **Limiter la taille des ateliers** de production
- ☺ **Maîtriser les quantités** produites
- ☺ Rechercher des systèmes de production plus autonomes, qui privilégient la rémunération du travail
 - ⇒ **Augmenter le revenu dégagé par unité produite**
 - ⇒ **Diminuer les charges**, par une gestion économe en intrants et la recherche de partenariats pour économiser les charges de structure.
- ☺ **Partage de la production**

LA TRANSMISSIBILITÉ

- La transmissibilité d'une ferme est sa capacité à être reprise et à dégager un revenu suffisant.
- Elle est un facteur déterminant du maintien d'un nombre important de paysans sur l'ensemble du territoire.

Une démarche à entreprendre par le paysan

- ☺ Un **capital d'exploitation** à transmettre **limité**.
- ☺ Un **outil de production fonctionnel et transposable** à d'autres productions.
- ☺ Choix de systèmes de production assurant des **conditions de travail satisfaisantes dans la ferme**.
 - ⇒ Un travail « intéressant », épanouissant
 - ⇒ Un temps de travail correct (2000 h/an, 1j disponible/sem)
- ☺ Choix de systèmes de production qui assurent une **viabilité économique** et une **sécurité vis-à-vis des débouchés**.
 - ⇒ Un revenu disponible correct
 - ⇒ Une ferme bien située (non isolée, proche des axes de communication et des services de base)

LA QUALITÉ DES PRODUITS

- Elle dépend avant tout des méthodes et des moyens de production mis en œuvre sur l'exploitation et sur l'ensemble de la filière de transformation.
- Elle doit être identifiable et reconnue officiellement, assurant le respect du consommateur et la reconnaissance du producteur.

Une démarche à entreprendre par le paysan

- ☺ Choix de **systèmes de production autonomes**, respectueux de l'environnement, peu intensifs
- ☺ **Valoriser** ses produits quand cela est possible
 - ⇒ Certifications officielles, signes de qualité (AOC, AB, CCP...)
 - ⇒ Transformation et vente directe
- ☺ Appliquer la **transparence** vis-à-vis du consommateur
 - ⇒ Ouvrir au public les lieux de production
 - ⇒ Expliquer les méthodes de production
- ☺ Respecter le **bien-être animal** et les cycles naturels.

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

- L'agriculture n'est pas un secteur à part des autres activités humaines et participe pleinement au développement local d'une région.
- Être paysan, ce n'est pas seulement avoir une fonction économique (production de biens et services marchands ou non marchands), ou environnementale, c'est aussi être un acteur social.

Une démarche à entreprendre par le paysan

- ☺ **Implication dans la vie locale**, sociale, politique
 - ⇒ Privilégier le territoire local dans ses activités économiques.
- ☺ **Le choix de formes de production et / ou de commercialisation** qui impliquent plusieurs partenaires.
 - ⇒ Relations avec les consommateurs (vente directe, AMAP...)
 - ⇒ Partenariats avec producteurs (CUMA, coopératives...) et/ou commerçants (GIE...)
- ☺ **Valoriser le territoire**
 - ⇒ Coupler l'activité agricole à une activité d'accueil ou de réinsertion.
 - ⇒ Respect de l'environnement et du patrimoine local
- ☺ **Créer de l'emploi sur sa ferme**

L'AUTONOMIE

- L'autonomie est à la fois :
 - la capacité d'être maître de ses choix techniques, économiques, financiers,
 - la possibilité d'exercer cette capacité.

Une démarche à entreprendre par le paysan

☺ **L'autonomie de décision** : la capacité de faire des choix afin de ne pas être dépendant d'un modèle technique, d'une firme...

- ⇒ Autonomie dans les orientations de l'exploitation
- ⇒ Autonomie dans les investissements

☺ **L'autonomie économique** : la capacité de dégager un revenu en maîtrisant les charges

- ⇒ Limiter l'endettement
- ⇒ Limiter la dépendance vis-à-vis des aides et subventions publiques
- ⇒ Revenu disponible supérieur au SMIC

☺ **L'autonomie technique** : la capacité de maîtriser sa dépendance vis-à-vis de l'amont et de l'aval des filières

- ⇒ Diminuer la consommation d'énergie
- ⇒ Rechercher l'autonomie alimentaire en élevage

L'agriculture paysanne est une démarche qui est entreprise au niveau de l'exploitation par le paysan lui-même, mais sa mise en place à plus large échelle est conditionnée par une modification du cadre politique.

Un cadre politique qui favorise la mise en place de l'Agriculture paysanne, avec notamment :

- ♦ Une **politique au service de l'emploi** en agriculture plutôt que le soutien à la capitalisation permanente qui engendre une augmentation des tailles d'ateliers et une concentration.
- ♦ Une **maîtrise des productions** afin de garantir les prix agricoles, donc le revenu des paysans.
- ♦ Une politique d'**éco-conditionnalité** des aides directes définie au niveau européen, soit l'attribution d'aides si respect de pratiques écologiques.
- ♦ Un système de **primes qui garantisse le revenu** des producteurs.
- ♦ Des aides qui doivent **favoriser certains systèmes** plus que d'autres (exemple de l'herbe par rapport au maïs).
- ♦ Une **orientation des droits à produire** ou des droits à primes vers les paysans dont le volume de production ne permet pas de dégager un revenu suffisant.
- ♦ Une politique des structures qui donne la **sécurité vis-à-vis du foncier** et assure les conditions de reprise des fermes.
- ♦ Une **politique d'aménagement** qui oriente le développement social et économique des activités sur un territoire.
- ♦ Des **collectivités territoriales** qui incitent au montage de projets collectifs de développement.
- ♦ Une **politique des labels et des certifications** qui définisse les niveaux d'exigence en terme de traçabilité, de transparence, et de méthodes de production.